

Les gîtes de l'île Milliau

bulletin de réservation 2020

Nom.....Prénom.....
 Adresse.....
 Code Postal..... Ville.....
 Téléphone..... Adresse mail.....

Date d'arrivée..... Date de départ.....
 Passage aller..... passage retour.....

17 PERSONNES MAXIMUM SONT ACCEPTEES DANS LES GITES

Type	Tarif	Taxe de séjour	Nombre de personnes	Nombre de nuitées	Montant
Individuel (1)	22 € (par personne)	0,88€ (par personne)			
Sac granulés	10 €/kg				
Gîtes (2)					
Bihit	84 € (par nuit)	3,32€ (par nuit)			
Toëno	123 € (par nuit)	4,84€ (par nuit)			
Castel	160 € (par nuit)	6,32€ (par nuit)			
2 lits parapluie sont mis gracieusement à la disposition pour les enfants de moins de 2 ans.				TOTAL A REGLER	
				RESTE DÛ	
TOTAL					

Qualité du groupe : randonneurs () Réunion de famille/amis () autre () *préciser* :

IMPORTANT : Compte tenu des caractéristiques du lieu d'hébergement, les mineurs ne peuvent être acceptés que s'ils sont accompagnés de leurs parents et qu'ils demeurent placés sous leur surveillance.

RESERVATION : elle ne sera prise en compte que si la totalité du versement a été faite dans un délai maximum de 15 jours après la date d'option.

REGLEMENT : Par chèque, à l'ordre du « Trésor Public » à adresser à l'Office de Tourisme – Place de Crec'h Hery – 22560 Trébeurden (les règlements par carte bancaire ne sont pas acceptés).

Encaissement sous quinzaine

CAUTION : Une caution de 100€ par personne est demandée (plafonnée à 700€) non encaissée. Elle vous sera restituée dans un délai de 15 jours après votre départ si aucun dégât ou non respect aux conditions de réservation n'ont été constatées.

ANNULATION : si elle est faite moins de 8 jours avant la date d'arrivée, le règlement ne sera pas restitué. Seul le chèque de caution sera retourné.

DATE ET SIGNATURE

Par le responsable de la réservation, certifié majeur

1-Le tarif individuel est appliqué sous 2 conditions :

a) lorsque la réservation n'excède pas 1 nuit b) lorsque le gîte est partagé avec d'autres gîteurs

2-Le tarif « gîte » est appliqué sous 2 conditions :

a) lorsque la réservation excède 1 nuit b) lorsque le gîteur ne souhaite pas partager son gîte

